

d'arrêter d'un commun accord les taux d'intérêt ou d'es-compte. Le renversement des principes de cette loi, de nature civile, dans un projet ayant des conséquences pénales peut sembler une mesure extrême.

Il paraît évident que sont en jeu des problèmes sociaux et économiques d'importance qui peuvent être résolus seulement par des moyens plus étudiés que la création d'une nouvelle infraction, mesure peut-être trop simpliste, trop générale et trop vague. Par exemple, si les dispositions sur l'usure étaient rétablies, la liberté contractuelle en matière d'emprunt se trouverait limitée par des prescriptions pénales rigides, alors qu'elle le serait peut-être moins par des propositions d'ordre civil et réglementaire qui tiendraient compte

- a) des besoins et de la situation des personnes qui sollicitent des prêts à intérêt élevé;
- b) de la conjoncture du marché du crédit;
- c) du réemploi des fonds empruntés.

En troisième lieu, ce projet contient un certain nombre de détails qui pourraient contredire la pensée de son promoteur.

L'exclusion de tout «prêteur d'argent visé par la loi sur les petits prêts» peut être lourde de conséquences. Il s'agit de «toute personne, autre qu'une banque à charte, qui exerce le commerce de prêts d'argent...». En conséquence, le projet de modification du Code criminel ne peut viser la personne à laquelle s'applique la définition de prêteur d'argent aux termes de la loi sur les petits prêts.

Le projet semble essentiellement vouloir rétablir le crime d'usure, mais il ne peut s'intégrer dans la législation fédérale actuelle ni régler les problèmes qu'il pose. Il existe naturellement d'autres préoccupations d'ordre économique et pénal, qui sont essentielles pour comprendre l'esprit dans lequel dans le bill on envisage la question du prêt usuraire.

Le meilleur moyen d'aborder la question du prêt à taux usuraire consiste, semble-t-il, à proposer des modifications à la loi sur l'intérêt et à la loi sur les petits prêts, et je crois savoir que le ministère de la Consommation et des Corporations prépare des mesures en ce sens.

**M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps qu'il me reste pour prendre part à ce débat, je tiendrais à signaler que, malgré toutes les mesures qu'on a présentées à la Chambre sur la loi sur les petits prêts, sur les prêteurs sur gages, nous devons constater que ces lois n'ont pas eu l'effet souhaité et que les prêteurs à taux usuraires continuent encore à faire leur œuvre et même que c'est devenu une affaire bien établie dans la province de Québec. Si on étudie ce qui a été dénoncé par les diverses commissions d'enquête récemment dans la province de Québec, ce sont toujours les gagne-petit qui sont victimes de prêts usuraires.

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** A l'ordre. L'heure consacrée aux initiatives parlementaires est écoulée. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

*Périodiques non canadiens*

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE ABROGATIVE PORTANT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DANS LES PÉRIODIQUES NON CANADIENS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-58, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, à l'ajournement du débat cet après-midi, j'essayais d'expliquer au ministre, et, je l'espère à ses collègues comme à tous les autres députés, que le but que nous poursuivons tous, je suppose, est si important qu'il ne devrait pas être traité par une mesure législative qui aborde le problème d'une façon négative et ne fera en réalité rien pour favoriser l'édition canadienne.

Ce que j'ai essayé de faire remarquer, c'est que l'action du gouvernement porte sur une question qui vaut la peine d'être étudiée sous un angle positif. J'ai essayé de montrer avant l'ajournement ce que pourraient être ces attitudes positives.

J'ai cité les propos du député de Cochrane (M. Stewart) qui a débattu la question. Il a parlé de «directives» dans son discours. J'aimerais le citer ce discours qui m'a semblé fort bien pensé. Comme en fait foi la page 5893 du hansard, il a dit, en s'adressant à ses propres collègues:

Ces directives s'ajouteraient à celles qui sont déjà en vigueur et qui ne s'appliquent qu'à la propriété, la direction, l'impression, l'appât et la publication. Grâce à eux, tous les avantages économiques de toute l'exploitation de la société reviendraient au Canada, aux employés canadiens et au savoir canadien, sauf la part minime de revenu qui irait à l'investisseur étranger dont le Canada a utilisé l'apport. En même temps, ces directives éviteraient au gouvernement de se mêler d'un domaine particulièrement dangereux, celui du contenu politique des articles. Ainsi, les mêmes règles s'appliqueraient à tous, et l'industrie canadienne des périodiques pourrait travailler au bien culturel, économique et social de tous les Canadiens.

Je pense que c'est le but que nous poursuivons tous. Je crois qu'on ne pourrait pas trouver une plus belle phrase à encadrer. Malheureusement, cependant, ce n'est pas l'objectif que cette mesure législative nous aidera à atteindre d'une façon constructive.

Je prie le gouvernement, et ses députés qui, comme moi et bien d'autres, ont sur la question des idées bien arrêtées, d'intervenir dans ce débat. Il ne s'agit pas là d'une affaire de parti, je le répète. Je pense que les questions en jeu sont trop importantes. J'espère que le débat exprime l'intention d'établir un cadre permettant à l'industrie de prospérer. Mais en toute sincérité, je ne crois pas que le bill à l'étude atteigne ce but, malgré les intentions annoncées.

J'espère qu'avant la conclusion du débat, le gouvernement va réexaminer son point de vue et son approche. Il se gagnera ainsi l'estime de la population, qui commence à douter de la valeur de ce bill du point de vue de l'objectif que tout Canadien devrait faire sien, soit la rentabilité et la solidité de l'édition canadienne. Tel est le vœu que j'adresse au gouvernement par votre entremise, monsieur l'Orateur.